

# MAIRIE DE GLISOLLES

## PROCÈS VERBAL DU 11 avril 2023

Convocation du 27 mars 2023

Le **onze avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Bruno LEVEQUE, Le Maire.

Présents : M. Bruno LEVEQUE, Maire ; Mrs. Jean-Yves DOËRR, Jimmy PINARD, Sébastien PICQUE, adjoints ; Françoise DUCHANGE, Mrs Yannick BANCE, Ludovic DRU, Vincent LEDUC, Vincent PORTIER.

Absents excusés : Mme Vanessa MINTENS, M. Ludovic SURIRAY, Mmes Valérie DRU (pouvoir Ludovic DRU), Céline ZIANI

☞ M. Sébastien PICQUE a été nommé secrétaire.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Constatant la parfaite concordance entre la comptabilité dressée, pour l'exercice 2022, par Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire de la commune et les écritures passées par Monsieur Ciré SOW, Trésorier de Verneuil-sur-Avre, Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### COMPTE ADMINISTRATIF

Mr DOËRR, présente les résultats de l'exercice 2022 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	404 067.82 €
Recettes :	523 173.33 €
soit un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 de :	<b>119 105.71 €</b>
Report du CCAS :	9 951.17 €

Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat cumulé s'élève à :

845 051.30 €

Soit un report de fonctionnement de :

**914 843.13 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	82 755.85 €
Recettes :	43 937.84 €

Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2022 de :

-38 818.01€

Soit, après reprise du résultat antérieur, un résultat cumulé de :

**- 20 447.04 €**

Monsieur DOËRR Jean-Yves, doyen de l'assemblée propose aux membres du Conseil municipal de voter le compte administratif qui après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, (le maire n'a pas participé au vote) des présents et des représentés.

## DÉLIBÉRATION DU RESULTAT

### AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Jean-Yves DOËR, présente les résultats de l'exercice 2022 :

#### Report

Pour rappel : déficit reporté de la section investissements de l'année antérieure :	20 447,04 €
---	-------------

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	845 051.30 €
---	--------------

#### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	-38 818.01 €
--	--------------

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	119 105.71 €
--	--------------

Report résultat CCAS :	9 951.17 €
------------------------	------------

#### Reste à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître de restes à réaliser :	
--	--

En dépenses pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	--------

En recettes pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	--------

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	59 265.05 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

#### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	59 265.05 €
--	-------------

#### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	914 843.13 €
---	--------------

Monsieur DOËRR Jean-Yves, doyen de l'assemblée propose aux membres du Conseil municipal de voter le compte administratif qui après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, (le maire n'a pas participé au vote) des présents et des représentés.

## DÉLIBÉRATION VOTE DES TAUX

**Le Monsieur Le Maire, propose de rester aux mêmes taux que les années précédentes :**

- Taxe foncière bâti :	29.80 %
- Taxe foncière non bâti :	23.29 %
- CFE :	12.20 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et locaux meublés	8.35 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés, les taux ci-dessus.

## VOTE DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS							
MONTANT	NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 876,25 €	TRAVAUX SIEGE EEP LA BRETONNIERE	575,25	575,25	575,25	575,25	575,25	
4 077,62 €	TRAVAUX RUE DES ECOLES ET DAMVILLE		815,52	815,52	815,52	815,52	815,54
18 159,55 €	ENFOUISSEMENT DES LIGNES		3631,91	3631,91	3631,91	3631,91	3631,91
	TOTAL	575,25	5022,68	5022,68	5022,68	5022,68	4447,45

Report sur le budget 2023 la somme de :

5 022.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés, cette opération comptable.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés, LE budget primitif 2023.

## BORNE ELECTRIQUE

Monsieur Bruno Lévêque, Maire, présente au conseil la proposition de demande d'une borne électrique. Le conseil propose d'apporter des renseignements complémentaires sur le type de borne. Quelle est la prise, qui est l'opérateur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reporte le sujet lors du prochain conseil.

## VOITURE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal reporte le sujet lors du prochain conseil.

## CREATION DU NUMERO 1 ROUTE DE CONCHES

Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire, présente au conseil le besoin de numéroté une propriété située route e conches qui pour le moment n'a jamais eu de numéro. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour le numéro 1. Le n°1 route de conches est ainsi créé.

## ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT SIVOS

Un membre supplémentaire doit être proposer au SIVOS. Monsieur Ludovic DRU se propose pour ce rôle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés, Monsieur Ludovic DRU membre suppléant du SIVOS.

## SIVOS

Monsieur Sébastien PICQUE, présente au conseil un résumé du compte rendu de la précédente réunion du SIVOS. Face à l'augmentations des charges du SIVOS, la problématique se pose pour la participation des communes.

Dès 2023, la participation annuelle de la commune augmente de 50 000 euros, justifié par une augmentation de fonctionnement du SIVOS sur tous les postes, par exemple une augmentation de 7 à 8000 euros sur le poste repas.

## EOLIENNE A BUREY

Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire, présente au conseil l'enquête publique concernant les éoliennes devant être posée à Burey. Il est demandé au conseil de délibérer sur l'accord de ces éoliennes. Le vote ressort avec 1 pour, 1 contre et 7 absentions.

## TRANSPORT SCOLAIRE – VOTE REMBOURSEMENT

Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire, présente au conseil municipal, lav participation de la commune sur les transports scolaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés, le maintien du taux de participation à 50%.

Il sera préparé une liste d'enfant pour 2024 afin d'estimer au mieux le coup de la participation communale pour revoir le taux.

## SOUTIEN FINANCIER AU Bafa

Le sujet est reporté au du prochain conseil.

## BOURVIL

Monsieur Sébastien PICQUE présente au conseil municipal le projet de mettre dans la commune un panneau référent au ~~tourage~~ de film de Bourvil. Ce panneau sera payé par la commune à hauteur de 1000 euros.

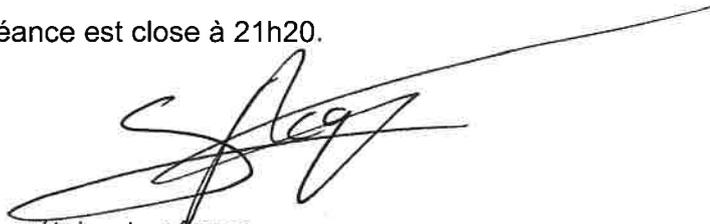
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés,

## QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué que la fête des voisins prévue le 26 mai et le concert de Jazz prévu le 27 mai 2023 tombent sur un long week-end. Après avoir vérifié il n'est pas possible de changer les dates. Les dates du 26 et 27 mai sont donc confirmées.

Monsieur DOËRR Jean-Yves, signale que la mare et le lavoir ont besoin d'être restaurés et agencés. La question se pose et sera débattue lors d'un prochain conseil.

La séance est close à 21h20.

  
Le secrétaire de séance  
M. Sébastien PICQUE

Le Maire  
Bruno LEVEQUE

